

## Collège des Écoles Doctorales

## Crédits - Tableau des équivalences

Activités et situations particulières	Équivalence en crédits de formation
3 ans d'activité professionnelle à plein temps (contrat de travail, CIFRE ou situation équivalente)	8 crédits de l'EC2 de l'UE1
Autre activité professionnelle	0 à 8 crédits de l'EC2 de l'UE1 (évaluation par le directeur/la directrice de l'école doctorale)
Doctorant assurant une charge d'enseignement	1 à 16 h : 0,5 crédit >16 à 32 h : 1 crédit > 32 à 48 h : 1,5 crédits > 48 à 64 h : 2 crédits  Au maximum : 2 crédits de l'EC2 de l'UE1 par année universitaire d'enseignement
Résidence habituelle à l'étranger pendant les trois premières années de la thèse	4 crédits de l'EC2 de l'UE1 <b>et</b> 2 crédits de l'EC1 de l'UE1 (si pays non francophone & en dehors du pays d'origine du doctorant).
Séjour scientifique à l'étranger (cotutelles comprises)	4 crédits par semestre – 2 semestres au maximum pendant la durée du doctorat  1 semestre = 2 crédits de l'EC2 ou de l'EC3 de l'UE2 et 2 crédits de l'EC2 de l'UE1 et 2 crédits de l'EC1 de l'UE1 (si pays non francophone & en dehors du pays d'origine du doctorant).  1 an = 4 crédits de l'EC2 ou de l'EC3 de l'UE2 et 4 crédits de l'EC2 de l'UE1 et 2 crédits de l'EC1 de l'UE1 (si pays non francophone & en dehors du pays d'origine du doctorant).